



**Commission permanente sur le développement social
et la diversité montréalaise**

**Révision de la méthode de répartition des fonds de
l'Entente entre la Ville de Montréal et le Ministère du
Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente
Ville-MTESS 2018-2023)**

Rapport et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
du 17 juin 2019
et au conseil d'agglomération
du 20 juin 2019**

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENCE

Mme Sophie Thiébaud

Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Sud-Ouest

VICE-PRÉSIDENCE :

Mme Mary Deros

Conseillère de la Ville
Arrondissement de Villerey-
Saint-Michel-Parc Extension

M. Robert Coutu

Maire
Ville de Montréal-Est

MEMBRES

Mme Nancy Blanchet

Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de LaSalle

Mme Josefina Blanco

Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Plateau
Mont-Royal

M. Alex Bottausci

Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

M. Sterling Downey

Conseiller de la Ville
Arrondissement de Verdun

Mme Suzanne Décarie

Conseillère de la ville
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies—Pointe-aux-Trembles

M. Benoit Langevin

Conseiller de la ville
Arrondissement de Pierrefonds
– Roxboro

Mme Sue Montgomery

Mairesse
Arrondissement Côte-des-
Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Mme Mindy Pollak

Conseillère d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont

Montréal, le 17 juin 2019

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, le rapport et les recommandations sur la révision de la méthode de répartition des fonds de l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS 2018-2023).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« original signé »

Sophie Thiébaud
Présidente

« original signé »

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
PROCESSUS D'ÉTUDE.....	2
LES RECOMMANDATIONS	4
CONCLUSION	10
ANNEXE 1	11

INTRODUCTION

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (ci-après la Commission) a été saisie de l'intention de l'Administration de réviser la répartition des fonds de *l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville* (Entente Ville-MTESS). Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), responsable de la gestion de l'Entente Ville-MTESS 2018-2023, invoque la recherche d'une plus grande équité dans la répartition des fonds sur le territoire de l'agglomération de Montréal afin de mieux rejoindre les personnes en situation de pauvreté. L'indice de défavorisation utilisé depuis 2009, à partir des données du recensement de 2006, n'a plus été mis à jour depuis et est désormais considéré comme désuet.

L'Entente Ville-MTESS vise toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal où la pauvreté représente un enjeu pour une partie de la population résidente. C'est la raison pour laquelle la Commission a siégé à onze membres de façon à inclure les villes liées de l'agglomération de Montréal dans la réflexion.

Ce rapport propose une courte description du processus d'étude du dossier et présente ensuite les recommandations adoptées par la Commission. La liste des personnes ayant été rencontrées à un moment ou un autre du processus d'étude, depuis l'automne 2018, se trouve en annexe du présent rapport. Elle inclut la liste des personnes ayant posé une question ou fait un commentaire lors de la discussion publique.

PROCESSUS D'ÉTUDE

Pour réaliser ce mandat, la Commission a rencontré le SDIS à trois reprises afin de bien comprendre la proposition faite à l'Administration, son impact sur la répartition du financement entre les territoires de l'agglomération de Montréal et les mesures de mitigation envisagées pour les différents territoires affectés par les changements.

Les commissaires ont ensuite invité les représentants de grands regroupements d'organismes à recevoir la même information du SDIS, à poser des questions de clarification et à émettre des commentaires à chaud. À la suite de cette rencontre d'information, les regroupements ont été invités à commenter par écrit la proposition de révision qui était en cours, sur la base des informations reçues. Deux des quatre regroupements d'organismes invités ont envoyé un document où ils résumaient leurs principales réserves concernant en particulier les impacts des importantes coupes anticipées dans certains arrondissements. La Commission les remercie d'avoir pris le temps de mettre par écrit leurs préoccupations.

Puis, la Commission a invité M. Philippe Hurteau, chercheur de l'IRIS qui depuis 5 ans développe avec ses coéquipiers l'indice du Revenu viable, un indice qui tente de déterminer le seuil de sortie de la pauvreté.

Les commissaires ont par la suite délibéré à deux reprises pour préparer leurs recommandations, soit le 3 avril et le 7 mai 2019. À la fin de la rencontre de mai, les commissaires ont convenu de présenter publiquement leur projet de recommandations et d'entendre les commentaires et questions des organismes et regroupements, et ce avant de les adopter et de les déposer au conseil d'agglomération de juin 2019.

Une discussion publique a donc été organisée le 29 mai. Y étaient présents une trentaine de citoyennes et citoyens et de personnes représentant pour la plupart des organismes financés à partir des fonds de l'Entente Ville-MTESS. La Commission a également invité le SDIS à y présenter les travaux réalisés en 2018 pour évaluer différentes méthodes de répartition des fonds en ayant recours à des indicateurs développés pour mesurer la pauvreté. Il est important de noter ici que le format de la discussion publique ne constitue pas une consultation publique. Il s'agit plutôt d'une occasion de rendre publics et de partager les travaux de la Ville de Montréal et les réflexions de la Commission ainsi que d'encourager les personnes présentes à l'assemblée à poser des questions de clarification et émettre des commentaires et préoccupations.

Ainsi, lors de la discussion publique, les éléments suivants ont été abordés par les participantes et participants :

- Une compréhension commune de la désuétude de l'indice de défavorisation utilisé depuis 2009;
- La nécessité de s'attaquer aux causes de la pauvreté et, comme administration municipale, de mettre à profit tous ses leviers pour réduire les coûts de la vie des Montréalaises et Montréalais en situation de pauvreté;
- La recherche d'une plus grande transparence dans la répartition des fonds entre le palier régional et les arrondissements, de même que dans les critères retenus par chaque arrondissement pour répartir les fonds entre les projets des organismes de façon à lutter contre la pauvreté;
- L'analyse plus fine des caractéristiques socioéconomiques des personnes en situation de pauvreté dans chaque territoire et le partage de connaissances tant à l'échelle régionale, avec les responsables politiques et administratifs du développement social, qu'à l'échelle locale, avec les organismes du milieu;
- Une demande d'utiliser les fonds de l'Entente Ville-MTESS pour financer les projets des organismes et de trouver d'autres moyens pour contribuer à la recherche sur le Revenu viable;
- L'importance de prendre en compte les multiples facettes de la pauvreté afin de mieux comprendre la façon dont certaines personnes sont affectées de façon disproportionnée par les systèmes en place. Il a été suggéré de produire une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle¹;
- La prise en compte des impacts économiques et sociaux de l'embourgeoisement sur les personnes en situation de pauvreté et des impacts de l'absence de services adaptés aux personnes en situation de pauvreté, dans certains territoires.

Enfin, les commissaires se sont réunis en séance de travail, le 4 juin 2019, pour finaliser et adopter leurs recommandations à la lumière des questions et commentaires entendus lors de la discussion publique.

¹ L'intersectionnalité vise à prendre en compte la situation des personnes subissant simultanément et de façon entrecroisée plusieurs formes de discriminations ou de dominations, dans une société donnée.

LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE formule les recommandations suivantes :

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE

Révision de la répartition des fonds de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le MTESS et la Ville de Montréal 2018-2023.

Mise en contexte

La réalité de la pauvreté dans l'agglomération de Montréal est criante et persiste au fil des ans. Environ une personne sur cinq à Montréal² ne dispose toujours pas des revenus suffisants pour subvenir à ses besoins essentiels, soit se loger, s'habiller et se nourrir. En tout, cela représente entre 340 000 et 400 000 personnes, sur l'île de Montréal, en fonction de l'indice retenu.

Différents plans de lutte à la pauvreté ont été élaborés au fil des ans, par les paliers de gouvernements supérieurs, mais les fonds alloués aux organismes communautaires et aux personnes défavorisées ne permettent pas à ces femmes, ces hommes et ces enfants de réellement sortir de la pauvreté.

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (Commission) a été saisie de l'intention de l'Administration de réviser la répartition des fonds de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le MTESS et la Ville de Montréal (Entente Ville-MTESS) 2018-2023. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), responsable de la gestion de l'Entente Ville-MTESS, vise la recherche d'une plus grande équité dans la répartition des fonds sur le territoire de l'agglomération de Montréal afin de financer des projets pour mieux rejoindre les personnes en situation de pauvreté. Le SDIS propose donc de remplacer l'indice Pampalon-Raymond ajusté pour prendre en compte certaines particularités montréalaises par la Mesure du panier de consommation, la MPC. Cet indice mesure le montant qu'il en coûte pour subvenir à ses besoins de base et permet de connaître avec précision le nombre de personnes qui ne disposent pas des revenus nécessaires pour combler leurs besoins de base, et ce par aire de diffusion³ sur toute l'île de Montréal.

Pour réaliser ce mandat, la Commission a rencontré le SDIS à trois reprises afin de bien comprendre la proposition faite à l'Administration, son impact sur la répartition du financement entre les territoires de l'agglomération de Montréal et les mesures de mitigation envisagées pour les territoires qui se verraient retirer des fonds en provenance de l'Entente Ville-MTESS.

Les commissaires ont ensuite invité les représentants de grands regroupements d'organismes à rencontrer le Service pour recevoir la même information, poser des questions de clarification et

² Montréal en statistiques, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897_67885721&_dad=portal&_schema=PORTAL

³ Selon Statistiques Canada, « une **aire de diffusion** est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de **diffusion** avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées ».

émettre des commentaires à chaud. À la suite de cette rencontre d'information, les regroupements ont été invités à commenter par écrit la proposition de révision en cours, sur la base des informations reçues. Deux des quatre regroupements d'organismes invités ont fait parvenir une lettre à la Commission dans laquelle ils résumaient leurs principales réserves, notamment les impacts des importantes coupes anticipées dans certains arrondissements et le fait que l'indice de répartition proposé ne tient pas compte du fait que les femmes souffrent davantage de la pauvreté pour des raisons systémiques. Un regroupement a également indiqué à la Commission que leur contribution ne devait pas servir de caution aux décisions prises par la suite, puisque les résultats et impacts concrets sur les groupes et personnes défavorisées n'avaient pu être dévoilés, lors de la rencontre d'information.

Enfin, la Commission a invité M. Philippe Hurteau, chercheur de l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS). Ses coéquipiers et lui-même développent depuis cinq ans l'indice du Revenu viable, un indicateur qui tente de déterminer le seuil de revenus qui permettrait aux personnes de sortir de la pauvreté plutôt que le seuil de l'extrême pauvreté. Cette rencontre avec l'expert a permis de bien saisir les avantages et inconvénients de l'un ou l'autre indice.

Forts de toutes ces informations techniques et complexes, les commissaires ont délibéré pour préparer leurs recommandations le 3 avril et le 7 mai 2019. Une discussion publique a ensuite été tenue par la Commission, le 29 mai 2019, pour partager les réflexions du Service sur la MPC, présenter le projet de recommandations en cours d'élaboration et recueillir les questions et commentaires des personnes présentes. Une dernière séance de travail a eu lieu le 4 juin 2019 pour finaliser le projet de recommandations.

La Commission remercie les personnes représentant le SDIS, les regroupements d'organismes et l'IRIS d'avoir pris le temps de rencontrer et d'instruire la Commission quant à leur point de vue sur la répartition souhaitable des fonds de l'Entente Ville-MTESS.

À la lumière des informations reçues, la Commission émet les recommandations suivantes :

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée entre la Ville de Montréal et le MTESS dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe allouée représente dix millions de dollars par an pour la période 2018-2023, soit un total de cinquante millions de dollars afin de « soutenir des interventions territoriales prioritaires »⁴;

CONSIDÉRANT que les sommes prévues dans le cadre des Alliances pour la solidarité et à partir desquelles l'Entente Ville-MTESS est financées sont faibles au regard de l'ensemble du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, dont le budget total prévu est de près de trois milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que la lutte à la pauvreté est une priorité pour Montréal⁵ et que la Ville investit de ses propres fonds⁶ afin d'améliorer la situation des personnes les moins nanties sur son territoire;

⁴ Entente administrative sur la gestion du Fonds Québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Entente Ville-MTESS), 2018, p.2

⁵ Ville de Montréal, Politique de développement social « Montréal de tous les possibles », 2017.

⁶ Entente Ville-MTESS, 2018, p. 4

CONSIDÉRANT que les sommes à sa disposition dans le cadre de cette entente visent « à compléter des initiatives déjà financées » ou encore à servir de levier pour « encourager d'autres bailleurs de fonds »⁷;

CONSIDÉRANT que l'Entente Ville-MTESS précise la responsabilité de la Ville de Montréal « d'établir une vision commune avec ses partenaires quant aux efforts à déployer à l'échelle locale, supralocale et régionale pour s'assurer que les interventions qui seront soutenues soient bien ancrées dans les communautés et répondent aux priorités que celles-ci ont établies dans le respect de leurs spécificités »⁸;

CONSIDÉRANT que le développement social est une compétence partagée sur le territoire de l'agglomération de Montréal, ce qui implique de fournir aux instances municipales locales les ressources financières nécessaires pour actualiser leur compétence;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe Ville-MTESS est répartie sur le territoire de façon à soutenir une multitude de projets dont la majorité est financée pour une valeur de moins de 20 000\$⁹;

CONSIDÉRANT que chaque organisme communautaire est par définition ancré dans son milieu et ses actions sont décidées et portées par des personnes bénévoles, impliquées dans leur propre communauté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal élabore en ce moment sa première Politique de reconnaissance des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que cette politique sera l'occasion d'affirmer comme principe de collaboration de bien communiquer les critères de répartition des fonds entre les arrondissements et villes liées et les programmes gérés par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS);

LA COMMISSION estime qu'il est dans la nature même de l'Entente Ville-MTESS de répartir une partie des fonds sur une base territoriale pour ensuite financer les initiatives jugées structurantes à l'échelle locale.

CONSIDÉRANT que l'on sait désormais que l'indice de défavorisation composite inspiré de l'indice Pampalon-Raymond induit des iniquités sur le territoire. En effet, des personnes en situation de pauvreté sont dans les faits privées de soutien communautaire depuis de nombreuses années, le fonds n'étant pas distribué adéquatement pour servir de levier ou de complément dans les territoires où l'organisation communautaire est moins développée;

CONSIDÉRANT que la Mesure du panier de consommation (MPC) est fiable pour repérer avec précision sur l'île de Montréal là où se trouvent les personnes vivant dans la plus grande pauvreté et l'exclusion, parce qu'elles ne disposent pas des revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins de base;

CONSIDÉRANT que la MPC est colligée par Statistiques Canada et basée sur les données du recensement, ce qui permet de lier les caractéristiques sociodémographiques des personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins de base pour ainsi produire un portrait nuancé et précis des personnes en situation de grande pauvreté, que ce soit en fonction de leur âge, leur genre, leurs origines ethnoculturelles, etc.;

⁷ *Idem*, p.4

⁸ *Idem*, p.3

⁹ Selon le **SDIS**, 60% des 269 projets financés par les arrondissements et villes liées étaient de moins de 20 000\$, en 2017.

CONSIDÉRANT que le Revenu viable semble un indice prometteur pour établir un seuil de revenus au-delà duquel une personne peut aspirer à une vie digne en sortant de la pauvreté de façon durable;

CONSIDÉRANT par contre que cet indice, toujours en cours d'élaboration, doit encore faire l'objet de validations scientifiques et obtenir un consensus social;

CONSIDÉRANT qu'avant de pouvoir être utilisée, la mesure du Revenu viable doit faire l'objet de calculs et de recherches de données, ce qui est estimé quelques semaines de travail à temps plein pour une personne¹⁰;

CONSIDÉRANT qu'aucun indice ne prend pas en compte la discrimination systémique qui accentue les causes de la pauvreté des femmes;

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Montréal a le potentiel d'exercer son leadership pour contribuer au raffinement de l'indice du Revenu viable et rappeler aux paliers de gouvernement supérieurs les limites que représente l'indicateur de la MPC dans le cadre d'une stratégie de lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT l'importance d'utiliser les fonds de l'entente Ville-MTESS pour financer directement les projets de lutte à la pauvreté;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-1. Investir les ressources supplémentaires nécessaires en recherche afin de participer au raffinement de l'indice du Revenu viable, sans toutefois amputer l'enveloppe Ville-MTESS, afin de :

- Produire une analyse différenciée de l'indice selon les sexes dans une perspective intersectionnelle, l'ADS+;
- Avoir recours à l'aire de diffusion comme unité géographique d'analyse;
- Mesurer les écarts entre le nombre de personnes en situation de pauvreté, selon qu'on utilise la MPC ou le Revenu viable;
- Documenter l'impact qu'auraient ces écarts si l'on décidait de recourir au Revenu viable pour répartir les fonds de l'entente Ville-MTESS sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

R-2. Utiliser l'indice du Revenu viable pour bonifier les représentations que la Ville de Montréal fait depuis des années auprès des paliers de gouvernements supérieurs afin de répondre aux réels besoins en matière de lutte à la pauvreté.

R-3. En attendant la mise au point de l'indice du Revenu viable et compte tenu du faible fonds prévu dans l'Entente Ville-MTESS, aller de l'avant et utiliser la Mesure du panier de consommation (MPC) pour répartir les fonds de l'Entente Ville-MTESS 2018-2023.

¹⁰ Cet estimé est une projection à partir des travaux de l'IRIS qui met à jour annuellement l'indice du Revenu viable à l'échelle du Québec.

CONSIDÉRANT que l'indice de la MPC montre avec précision les secteurs où résident des personnes en situation de grande pauvreté, révélant leur présence dans certains arrondissements ou villes liées où ces informations n'étaient auparavant pas captées par l'indice Pampalon-Raymond, avec pour effet que les organismes y œuvrant reçoivent depuis des années proportionnellement moins d'argent pour réaliser des projets de lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas souhaitable que, pour rehausser le financement de projets de lutte à la pauvreté dans les territoires révélés par la MPC, on retire du financement ailleurs à Montréal, à des organismes offrant du soutien à des personnes qui demeurent en situation de pauvreté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal ainsi que plusieurs arrondissements investissent déjà à même leurs fonds des sommes supplémentaires pour soutenir les initiatives des organismes communautaires auprès des personnes en situation de pauvreté;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-4. Estimer les sommes annuellement nécessaires pour avoir un réel impact sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion et répondre aux besoins, en répartissant le financement entre les territoires où résident des personnes en situation de pauvreté, de façon équitable, mais sans toutefois retirer de fonds à d'autres territoires.

CONSIDÉRANT que rien dans l'Entente Ville-MTESS ne précise les pourcentages de répartition des fonds entre le niveau régional et le niveau local;

CONSIDÉRANT qu'avec le phénomène de l'embourgeoisement, la population en situation de pauvreté doit souvent migrer et qu'il est nécessaire de bien comprendre le phénomène afin que tous et toutes s'ajustent aux nouvelles réalités;

CONSIDÉRANT l'importance de conserver l'expertise développée dans les projets tout en veillant à ce qu'elle soit accessible aux personnes en situation de pauvreté qui se déplacent sur le territoire;

CONSIDÉRANT que tout retrait de plus de 15 000\$ pour la réalisation d'un projet spécifique aurait un impact sur les ressources humaines des organismes communautaires, car ces sommes représentent pour un organisme une proportion de salaires qui peut s'avérer difficile à combler et qui risque plus globalement d'engendrer une déstructuration du milieu;

CONSIDÉRANT que les projets, s'ils sont reconduits sur plusieurs années, ne sont pas indexés et doivent donc être portés à bout de bras par une majorité d'organismes communautaires qui souffrent de sous-financement chronique pour réaliser leur mission de base;

CONSIDÉRANT que l'Entente Ville-MTESS stipule l'obligation de la Ville de « former un partenariat formel afin d'assurer la cohérence des actions »¹¹;

CONSIDÉRANT enfin les leviers à la disposition des municipalités de l'agglomération de Montréal pour atténuer le phénomène de la pauvreté sur le territoire;

¹¹ Entente administrative sur la gestion du Fonds Québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, 2013, p.3

La Commission recommande à l'Administration, en collaboration avec ses partenaires, de :

R-5. Se doter d'un plan de transition comprenant les mesures prévues pour diminuer l'impact de la nouvelle répartition des fonds sur les projets des organismes:

- la redistribution complète du million de dollars supplémentaire annuellement disponible dans les arrondissements et villes liées, en fonction de la MPC;
- une période de trois ans pour assurer la transition;
- les démarches spécifiques entreprises par le SDIS et les territoires les plus touchés par la redistribution des fonds pour accompagner les organismes;
- Une analyse fine des projets à risque de coupure, en cas de diminution du financement dans un territoire. À cet effet, une attention particulière devrait être portée aux projets de plus de 15 000\$;

La Commission souhaite avoir une présentation du SDIS à ce propos d'ici la fin août 2019.

R-6. Documenter et cartographier les portraits et les mouvements migratoires de la pauvreté de l'agglomération de Montréal. Diffuser ensuite ces informations auprès des arrondissements et villes liées et les encourager à solliciter la collaboration des organismes communautaires et des autres partenaires de lutte à la pauvreté pour :

- Analyser les résultats et raffiner le portrait de la pauvreté à l'échelle des quartiers, en approfondissant par exemple les impacts économiques et sociaux de l'embourgeoisement sur les personnes en situation de pauvreté et les impacts de l'absence de services adaptés aux personnes en situation de pauvreté, dans certains territoires;
- À la lumière de ce qui précède, identifier les priorités de lutte à la pauvreté par territoire et attribuer les fonds entre les organismes en conséquence;

Partager le fruit de cette réflexion avec les représentants politiques en développement social de chaque territoire ainsi que dans le cadre d'un forum montréalais de lutte à la pauvreté pour identifier collectivement les multiples facteurs qui engendrent la pauvreté et les différentes pistes de solutions pour la combattre.

R-7. Utiliser tous ses leviers municipaux, notamment en matière de logement social et abordable, de sécurité alimentaire et de transport collectif afin de réduire la hausse des charges qui pèsent sur les personnes en situation de pauvreté de l'agglomération de Montréal.

Sur une proposition de Mme Mary Deros, appuyée par tous les commissaires présents, soit Mme Sophie Thiébaud, M. Robert Coutu, M. Alex Bottausci, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, M. Sterling Downey, Mme Suzanne Décarie, Mme Sue Montgomery, le projet de recommandations est adopté à l'unanimité le 4 juin 2019.

CONCLUSION

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise tient à remercier les professionnelles du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour leur expertise, la qualité et la clarté des présentations qui lui ont été faites. Le Commission remercie également les représentantes et représentants des regroupements d'organismes qui ont répondu à l'invitation de la Commission et dont les commentaires ont enrichi toute la réflexion. La Commission remercie aussi M. Philippe Hurteau pour sa présentation très éclairante sur le Revenu viable, un indice prometteur pour mesurer le seuil de sortie de la pauvreté.

Enfin, la Commission exprime sa gratitude envers la trentaine de personnes ayant participé à de la discussion publique. Les commentaires exprimés ont permis de préciser certains points et de finaliser les recommandations adoptées à l'unanimité.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville de Montréal.

ANNEXE 1

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES AU COURS DE L'ÉTUDE DU DOSSIER

Personnes-ressources de la Ville de Montréal

Mme Agathe Lalande, chef de la division de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)

Mme Ramana Zanfongnon, conseillère en planification, SDIS

Personnes invitées et ayant participé à la séance de travail de la Commission, le 16 janvier 2019

Mme Marie-Andrée Painchaud-Mathieu, coordonnatrice, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) (**lettre**)

Mme Carole Benjamin, Table des groupes de femmes de Montréal (**lettre**)

Mme Victoria Raileanu, coordonnatrice, TDSÎM

M. Yves Bellavance, coordonnateur, CMTQ

Invité à la séance de travail de la Commission, le 12 mars 2019

M. Philippe Hurteau, chercheur, IRIS

Personnes ayant pris la parole lors de la période de questions et commentaires de la discussion publique organisée sur le sujet, le 29 mai 2019

M. Laurian Ionita, citoyen

Mme Falida Abla, coordonnatrice, Action des femmes handicapées de Montréal

Mme Carole Benjamin, coordonnatrice, Table des groupes de femmes de Montréal

Mme Marie-Chantal Locas, agente d'analyse, de formation et de liaison, RIOCM

Mme Marie Josephe Pigeon, coordonnatrice, Service d'Entraide Passerelle – SEP

Mme Anne-Marie Angers-Trottier, coordonnatrice, Centre de ressources communautaires de l'Ouest-de-l'Île

Mme Shannon Franssen, coordonnatrice, Solidarité Saint-Henri

Mme Nathalie-Monique Dupuis, commis comptable, Madame prend congé

Mme Karine Triollet, coordonnatrice, Action-Gardien

Mme Claude Ampleman, directrice par intérim, Solidarité Ahuntsic